

Descriptif du projet

Projet Autonomie Énergétique de l'AIBD

■ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Le projet d'autonomisation en énergie de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) s'inscrit pleinement dans la Vision Sénégal 2050 et la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE). Il vise à renforcer l'indépendance énergétique du pays tout en favorisant la transition vers une économie plus verte et durable.

Dans un contexte où la demande énergétique des infrastructures aéroportuaires est en constante augmentation, ce projet propose une alternative innovante et durable pour répondre aux besoins énergétiques de l'AIBD comme pilote. Il s'agit de mettre en place une centrale solaire photovoltaïque de 24 MWc, permettant non seulement d'assurer l'autonomie énergétique de l'aéroport, mais aussi de générer des revenus supplémentaires grâce à la vente de la surproduction à la SENELEC à un tarif préférentiel.

Le projet intègre un concept novateur en utilisant le concept Champ Photovoltaïque Curviligne et Linéaire (CPCL) le long des clôtures de l'aéroport. Ce modèle permet une optimisation de l'espace, une production accrue d'énergie et une meilleure intégration paysagère. Il inclut également un système de stockage avancé et un dispositif de surveillance par caméras pour assurer une gestion efficace et sécuriser de l'énergie produite.

Extrants (obligatoire)

La centrale solaire de 24 MWc à l'AIBD permettra de produire environ 36 GWh d'énergie propre par an, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles. Grâce à cette production, l'aéroport bénéficiera d'une alimentation stable et durable, tout en générant des revenus via la vente de l'excédent d'électricité à la SENELEC. Le projet favorisera aussi la création au moins d'environ 200 emplois directs et indirects dans les phases de construction, d'exploitation et de maintenance. Par ailleurs, l'intégration du modèle innovant CPCL optimisera l'utilisation des espaces disponibles tout en renforçant la sécurité énergétique. Enfin, le système de stockage performant et les dispositifs de surveillance intelligents garantiront une gestion efficace et sécurisée de l'énergie produite.

> **ANER**

Objectifs du projet

Effet 1 : Installer une centrale solaire photovoltaïque de 24 MWc sur le site de l'AIBD en utilisant le modèle innovant CPCL ;

Effet 2 : Mettre en place un système de stockage performant pour garantir la continuité de l'approvisionnement énergétique ;

Effet 3 : Déployer un dispositif de surveillance intelligent basé sur des caméras et des capteurs pour optimiser la gestion et la sécurité de l'installation ;

Effet 3 : Revendre l'excédent d'énergie à la SENELEC à un tarif préférentiel, maximisant ainsi la rentabilité du projet.

Impact attendu :

Garantir l'autonomie énergétique de l'AIBD à travers une production d'énergie renouvelable optimisée et sécurisée, tout en exploitant les excédents pour générer des bénéfices et renforcer la transition énergétique du Sénégal.



Résultats attendus

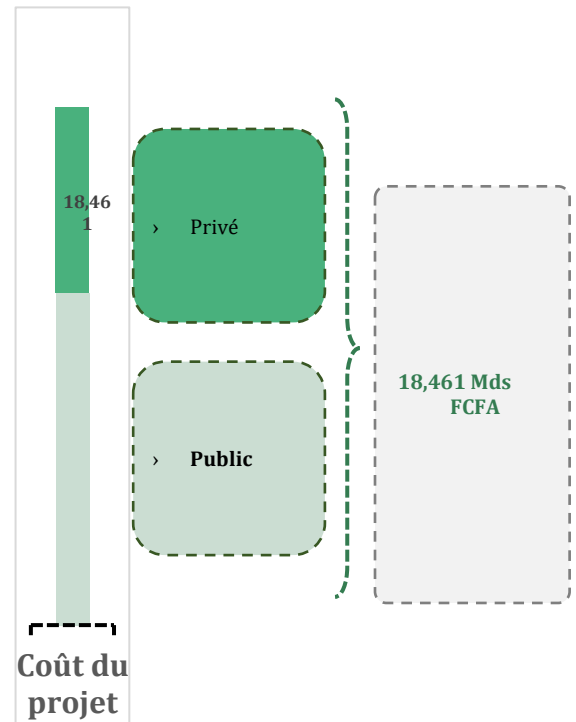
Effets attendus

- Réduction de la dépendance de l'AIBD aux énergies fossiles par l'installation d'une centrale solaire de 24 MWc en utilisant le modèle innovant CPCL
- Génération de revenus supplémentaires grâce à la vente d'électricité excédentaire à la SENELEC.
- Amélioration de la sécurité énergétique et réduction des coûts d'exploitation de l'aéroport.
- Création au moins d'environ 200 emplois pour les jeunes dans la construction, l'exploitation et la maintenance du site.

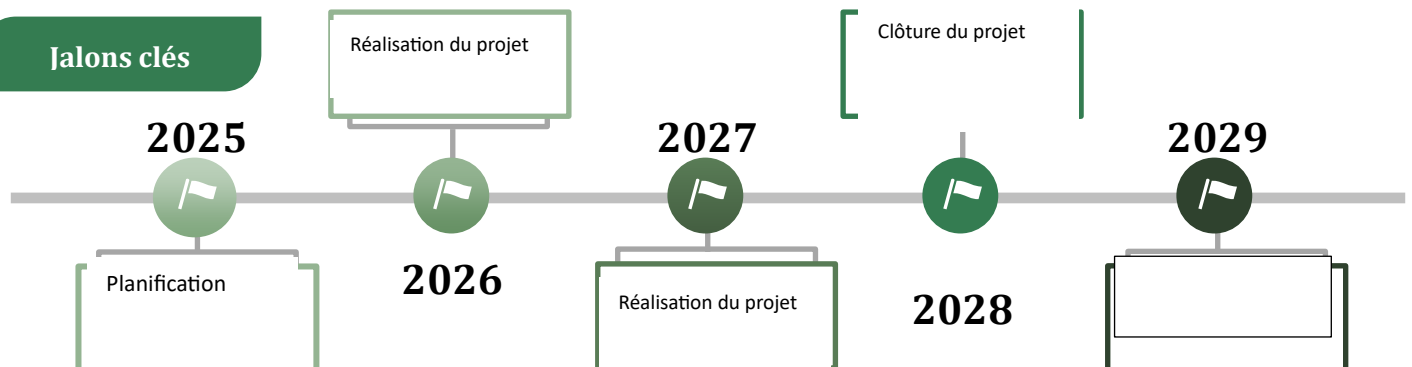
Impacts attendus

- Réduction des coûts énergétiques de l'AIBD ;
- Création d'environ 200 emplois pour les jeunes ;
- Génération de revenus grâce à la vente d'électricité ;
- Réduction des émissions de CO₂ et promotion des énergies renouvelables ;
- Amélioration de l'accès à l'énergie dans les localités environnantes via la redistribution de l'énergie excédentaire ;
- Adoption et démonstration d'un concept innovant (CPCL) pour une meilleure exploitation des espaces disponibles.

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Solaire photovoltaïque pour la mobilité médicale en zone rurale (MobiLabSol)

▪ Contexte, justificatif et pertinence du projet

L'accès aux soins de santé, notamment en milieu rural, reste un défi majeur au Sénégal, exacerbant les inégalités territoriales et sociales. La Vision Sénégal 2050 vise une couverture sanitaire équitable et durable. La LPDSE et le PSD de l'ANER encouragent l'usage des énergies renouvelables pour des services essentiels, notamment la santé. Le JETP, en favorisant la transition énergétique, soutient l'électrification des infrastructures médicales via le solaire. Dans ce cadre, le projet MobiLabSol s'inscrit comme une solution innovante, alliant mobilité et énergie solaire pour améliorer l'accès aux équipements médicaux dans les zones reculées.

Extrants (obligatoire)

Le projet vise à déployer 500 véhicules médicaux électriques équipés de systèmes solaires pour améliorer la couverture sanitaire en milieu rural. Ces véhicules seront dotés d'appareils d'imagerie médicale et de kits de tests rapides pour un meilleur diagnostic. Une base de données sur les maladies rurales sera développée pour renforcer le suivi sanitaire. Une plateforme numérique facilitera la gestion des données et l'accès aux services de santé. Ce projet innovant vise à réduire les inégalités d'accès aux soins entre zones rurales et urbaines.

> ANER

Objectifs du projet

Effet 1 : Rendre cinq cents (500) véhicules électriques fonctionnant au solaire autonomes avec un générateur mobile solaire.

Effet 2 : Équiper les véhicules d'appareils d'imagerie médicale portables et de tests rapides pour diabète, paludisme, hépatite, etc.

Effet 3 : Mettre en place une base de données des maladies en zone rurale et une plateforme numérique et digitale.

Impact attendu :

L'objectif global du projet est de développer un appareil mobile innovant équipé d'un équipement d'imagerie médicale autonome en énergie appelé « MobiLabSol » pour un accès équitable aux soins de santé entre les populations rurales et urbaines.



Résultats attendus

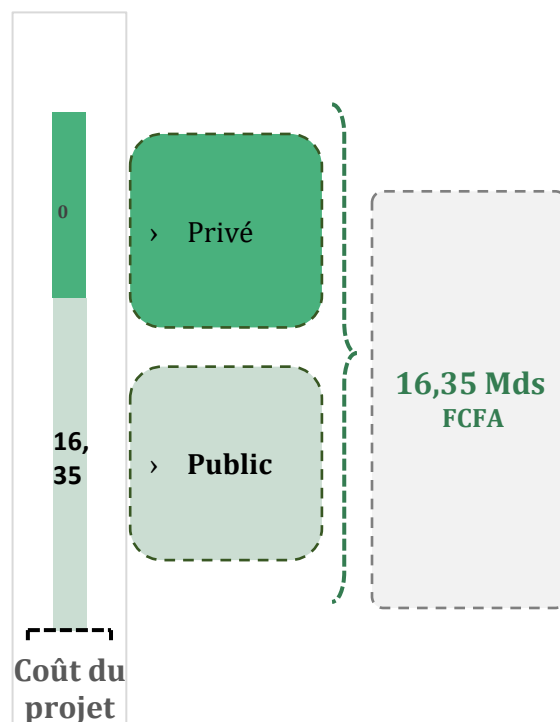
Effets attendus

- 500 véhicules médicaux électriques sont équipés de systèmes d'énergie solaire autonomes ;
- Les véhicules sont équipés d'appareils d'imagerie médicale portables et de kits de diagnostic pour les maladies courantes ;
- Une base de données et une plateforme numérique pour la gestion des données médicales sont opérationnelles.

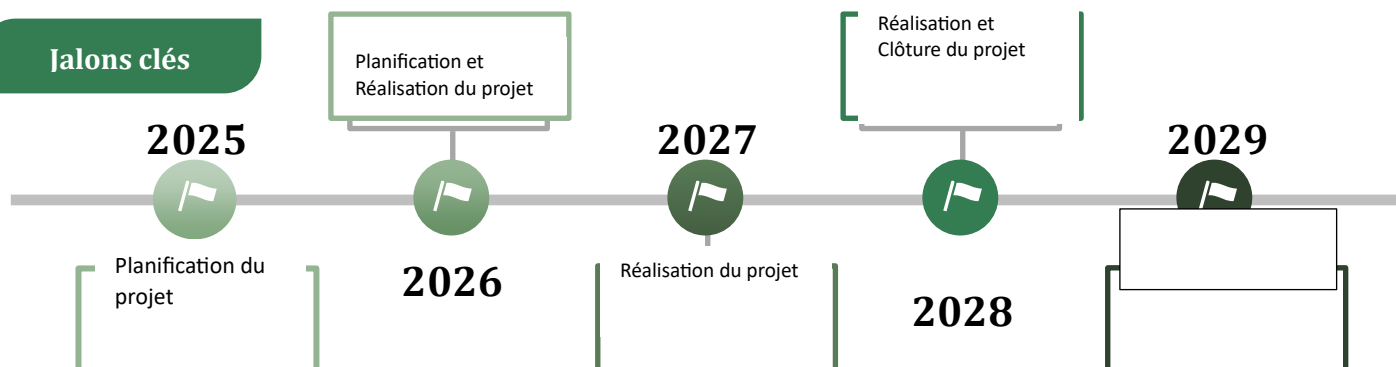
Impacts attendus

- Une diminution significative des décès liés à la grossesse et à l'accouchement grâce à un meilleur accès aux soins prénataux et postnataux ;
- Une réduction des disparités régionales en matière d'accès aux équipements de diagnostic médical vers les zones rurales ;
- Un accès accru aux services de santé de qualité pour les populations rurales et marginalisées ;
- Le renforcement du taux de prévalence sur les maladies chroniques ;
- La formation du personnel local de santé à l'utilisation des équipements médicaux mobiles et des technologies solaires, augmentant ainsi leur compétence et leur efficacité ;
- La création de 1 500 emplois directs dans la phase d'exploitation.
- Contribution à l'amélioration de l'espérance de vie en milieu rural

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Projet de réduction de la facture d'électricité de l'Etat par l'utilisation de sources d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

▪ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Le secteur public sénégalais fait face à une hausse constante de sa consommation d'électricité, aggravée par des infrastructures énergivores et une faible intégration des énergies renouvelables. Conformément à la Vision Sénégal 2050 et la LPDSE, le pays vise un accès universel à une électricité abordable et bas carbone. Des études de l'AEME et de l'ANER révèlent un potentiel d'économie d'énergie de 40 % et une réduction de la facture publique jusqu'à 30 % grâce au solaire. Ce programme ambitionne de moderniser 150 bâtiments administratifs en optimisant leur efficacité énergétique et en installant des systèmes photovoltaïques. Il s'inscrit dans la continuité du Programme d'Efficacité Énergétique et d'énergies renouvelables de l'ANER. En exploitant le potentiel solaire, il contribuera à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à renforcer l'autonomie énergétique du pays.

Extrants (obligatoire)

Le projet prévoit l'installation de 150 minicentrales solaires d'une puissance cumulée de 80 MWc, permettant une réduction annuelle de 30 à 40 % sur la facture énergétique des bâtiments publics ciblés. Des mesures d'efficacité énergétique, comme le remplacement des éclairages et climatiseurs énergivores par des équipements plus performants, permettront une réduction supplémentaire d'au moins 25 %. Un système de supervision, de monitoring et de comptage intelligent sera mis en place pour optimiser la gestion de l'énergie. Un dispositif de surveillance renforcera la sécurité des infrastructures stratégiques. Le projet inclut un cadre de pilotage et de coordination impliquant plusieurs acteurs clés. Des campagnes de sensibilisation et de formation seront organisées pour garantir l'appropriation des solutions mises en place. Enfin, un suivi-évaluation régulier assurera la durabilité et l'efficacité des installations.

> ANER

Objectifs du projet

Effet 1 : Réduire de 30 % à 40 % la facture énergétique de 150 bâtiments et édifices publics (169 abonnements) grâce à l'installation de systèmes solaires d'une puissance cumulée de 80 MWc, tout en contribuant aux efforts de lutte contre le changement climatique.

Effet 2 : Des solutions technologiques et des mesures d'efficacité énergétique sont mises en place dans 150 bâtiments et édifices publics (169 abonnements), permettant une réduction annuelle d'au moins 25 % sur la facture d'électricité.

Effet 3 : Mettre en place un mécanisme de gestion pour la pérennisation de ces installations et la démultiplication du projet

Impact attendu : Réduire de 30 % à 40 % par an la facture énergétique des bâtiments et édifices publics ciblés grâce à l'utilisation des énergies renouvelables et à l'adoption de solutions technologiques d'efficacité énergétique.



Résultats attendus

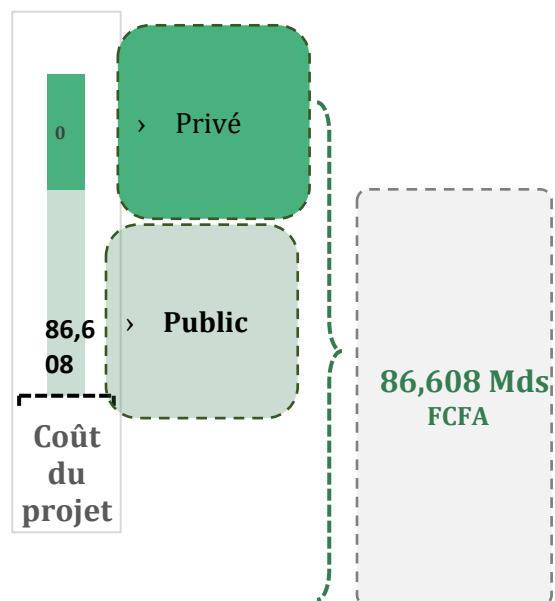
Effets attendus

- Au moins 150 minicentrales solaires sont installées et mises en service dans les bâtiments et édifices publics, permettant une réduction annuelle de 30 % à 40 % sur leurs factures d'électricité ;
- Des mesures d'efficacité énergétique sont mises en œuvre dans 150 bâtiments et édifices publics (169 abonnements), permettant une réduction annuelle d'au moins 25 % sur la facture d'électricité ;

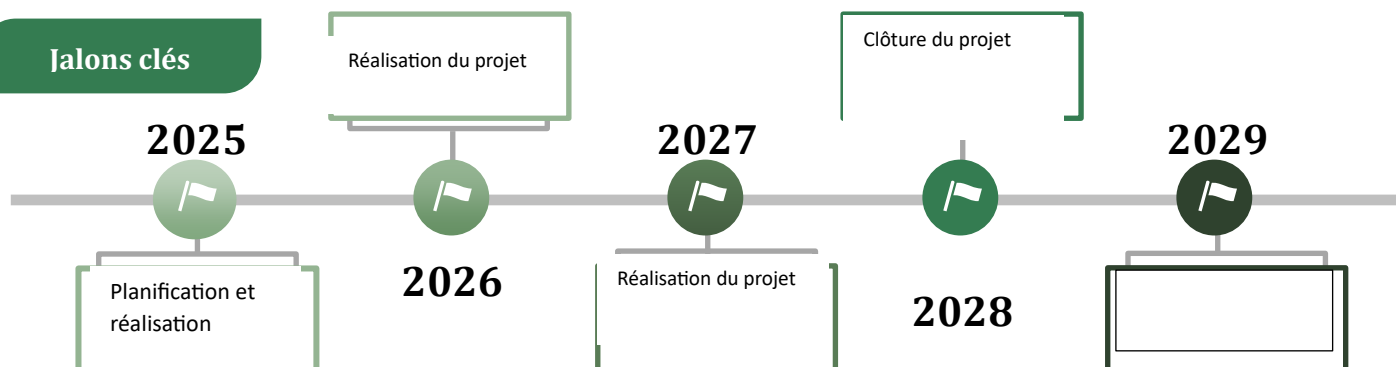
Impacts attendus

- Diminution de 30 % à 40% par an la facture énergétique des bâtiments et édifices publics ;
- Réduction de 95 100 tonnes de CO2 par an ;
- Création de centaines d'emplois locaux ;
- Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national pour atteindre au moins 40% en 2030.

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

PROJET DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS ORGANIQUES AU NIVEAU DES UNIVERSITÉS ET HÔPITAUX DU SÉNÉGAL (VEROUHS)

■ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Le Projet de Valorisation Énergétique des Résidus Organiques dans les Universités et hôpitaux du Sénégal (VEROUHS) transforme les déchets organiques en biogaz, réduisant les émissions de gaz à effet de serre et offrant une alternative durable au charbon de bois et au gaz butane. Après une phase pilote au niveau des certaines universités en cours, le projet a été étendu à d'autres universités et hôpitaux du Sénégal. Il inclut la formation du personnel et un suivi technique pour optimiser les systèmes. VEROUHS contribue à la durabilité énergétique et environnementale tout en servant de modèle de développement durable.

Extrants (obligatoire)

Le projet VEROUHS générera un volume annuel conséquent de biogaz à partir des déchets organiques des universités et hôpitaux, contribuant ainsi à une réduction des émissions de CO₂. L'installation de biodigesteurs permettra de transformer ces déchets en énergie, tout en réduisant les coûts énergétiques des établissements. Le projet inclura des formations pour le personnel et les étudiants sur la gestion du biogaz et la valorisation des déchets. Une stratégie nationale de valorisation sera également élaborée pour assurer la durabilité et l'extension de ces pratiques. Des emplois seront créés dans la gestion des biodigesteurs. Enfin, le projet soutiendra les efforts du Sénégal pour réduire la dépendance au charbon de bois et au gaz butane, en favorisant une économie circulaire durable.

> ANER

Objectifs du projet

■ Effet (obligatoire et quantifié)

Effet 1 : Évaluer le potentiel en matière organique et énergétique des déchets produits par les universités et hôpitaux sénégalais, incluant une étude de faisabilité technique et économique ;

Effet 2 : Installer des biodigesteurs au niveau des universités et hôpitaux pour produire du biogaz à partir des résidus organiques et évaluer son efficacité

Effet 3 : Développer une stratégie nationale de valorisation des déchets organiques dans les universités et hôpitaux, basée sur les résultats de la phase pilote, pour un déploiement à grande échelle ;

Effet 4 : Sensibiliser et éduquer les étudiants et les personnels universitaires et hospitaliers sur les avantages de la valorisation des résidus organiques et de l'utilisation du biogaz, tout en promouvant des pratiques durables de gestion des déchets ;

Effet 5 : Former le personnel technique des universités et hôpitaux et les étudiants à l'installation, la gestion et la maintenance des biodigesteurs, et renforcer les capacités locales pour la création d'opportunités d'emplois dans le domaine du biogaz et de la valorisation des déchets

■ Impact : un seul impact (si disponible)

Contribuer aux efforts du gouvernement sénégalais pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et fournir des énergies alternatives au charbon de bois et au gaz butane, à travers la production de biogaz au profit des restaurants universitaires et hôpitaux, en vue d'une économie circulaire.



Résultats attendus

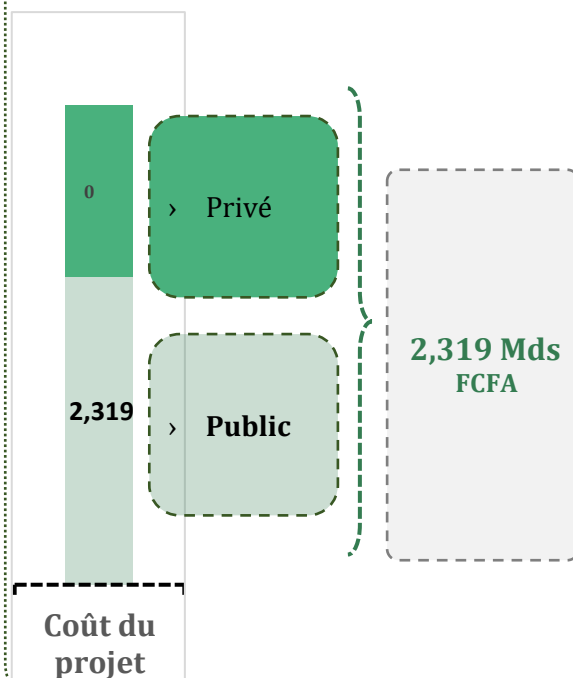
Effets attendus

- Création de sources d'énergie biogaz à partir des résidus organiques, réduisant la dépendance aux énergies fossiles dans les restaurants universitaires et hôpitaux du Sénégal ;
- Adoption de pratiques durables de gestion des déchets organiques au sein des universités et hôpitaux.
- Réduction de la quantité de déchets organiques envoyés en décharge ;
- Réduction des dépenses énergétiques des restaurants universitaires et hôpitaux grâce à l'utilisation du biogaz produit localement ;
- Formation du personnel technique des universités et hôpitaux et des étudiants à l'installation, la gestion et la maintenance des biodigesteurs ;
- Création de nouvelles opportunités d'emploi et de compétences dans le secteur du biogaz et de la valorisation des déchets organiques.

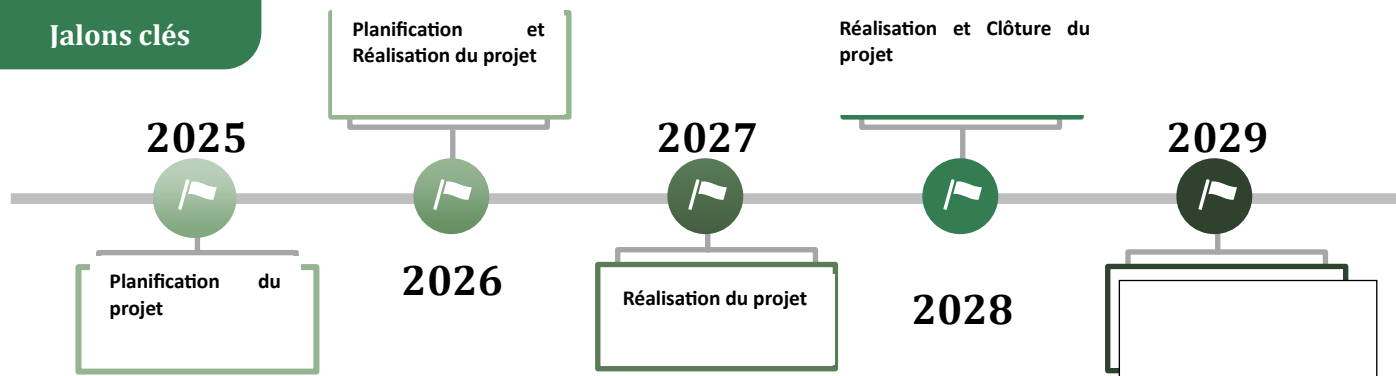
Impact attendu

- Réduction significative des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation de biogaz comme source d'énergie alternative ;
- Diminution de la dépendance au charbon de bois et au gaz butane, contribuant ainsi à la transition énergétique du Sénégal ;
- Valorisation des déchets organiques universitaires et hospitaliers, réduisant ainsi l'impact environnemental et encourageant une économie circulaire ;
- Amélioration de la qualité des sols grâce aux résidus issus de la production de biogaz, favorisant la sécurité alimentaire.
- Renforcement de la sensibilisation et des compétences locales en matière de gestion des énergies renouvelables et de recyclage des déchets organiques.

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Projet Pilote installation d'une centrale hybride biomasse-solaire-éolienne ANER/OMVS

Pays : Sénégal et pays de OMVS

Contexte, justificatif et pertinence du projet

A ce jour, l'envahissement des végétaux aquatiques est devenu la problématique environnementale et socioéconomique la plus redoutable que l'OMVS cherche à résoudre en vain depuis plus de 10 ans. Les superficies occupées par les Typhas (principale espèce prolifique), couvrent près de 1500 km² dans le delta avec une vitesse de colonisation de plus de 4 % par an.

Aujourd'hui la majeure partie des zones humides du delta est occupée par la végétation à Typha, mettant ainsi en péril la survie de ces écosystèmes et les systèmes de production qui y dépendent. Cette situation risquerait d'entraîner à terme la disparition de ces zones humides en accélérant le processus d'eutrophisation des cours d'eau.

Extrants (obligatoire)

Le projet aboutira à l'installation d'une centrale hybride biomasse/solaire PV d'une centrale Biomasse (méthanisation) de 20 à 30 MW et d'une centrale solaire photovoltaïque de 400 MW de dernière génération sur la commune de Bokhol. Le projet sera divisé en 3 phases :

Phase 1 : 200 MW photovoltaïque

Phase 2 : 20 à 30 MW Biomasse

Phase 3 : 200 MW éolienne

> ANER

Objectifs du projet

Effet 1 : mettre en place un cadre réglementaire et de gestion entre ANER (Senegal), structure en charge énergies renouvelables (Mauritanie) et OMVS.

Effet 2 : Installer une centrale solaire photovoltaïque de 200 MWc et de 200 MWc éolienne le long du fleuve ;

Effet 3 : installer une centrale à biomasse de 20 à 30 MW de

Effet 4 : Mettre en place un mécanisme de pérennisation des installations

Impact attendu :

Résoudre définitivement la problématique du Typha et Améliorer durablement l'accès à une énergie de qualité pour les populations des pays de l'OMVS, en profitant de la présence d'un réseau interconnecté de la CDEAO, tout en contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 6 et 7 et de l'accès universel à l'électricité et l'atteinte de 40 % renouvelable dans le mix énergétique d'ici 2030.



Résultats attendus

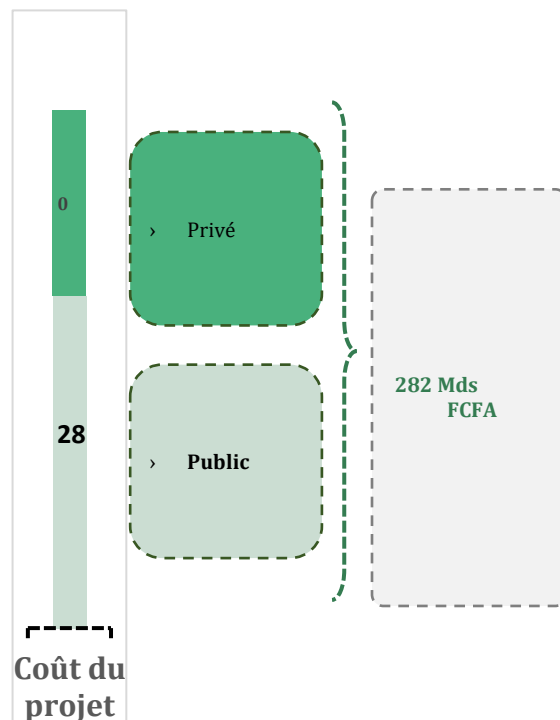
Effets attendus

- Une centrale solaire et éolienne de 400 MWc installée et fonctionnelle ;
- Une centrale à biomasse de 20 à 30 MW installée et fonctionnelle
- L'approvisionnement en énergie assuré par une technologie hybride biomasse/solaire photovoltaïque, permettant une solution durable et à faible coût pour les populations de la sous-région ;
- Formation de gestionnaires et techniciens pour l'exploitation et la maintenance des installations, garantissant la pérennisation des infrastructures mises en place.

Impacts attendus

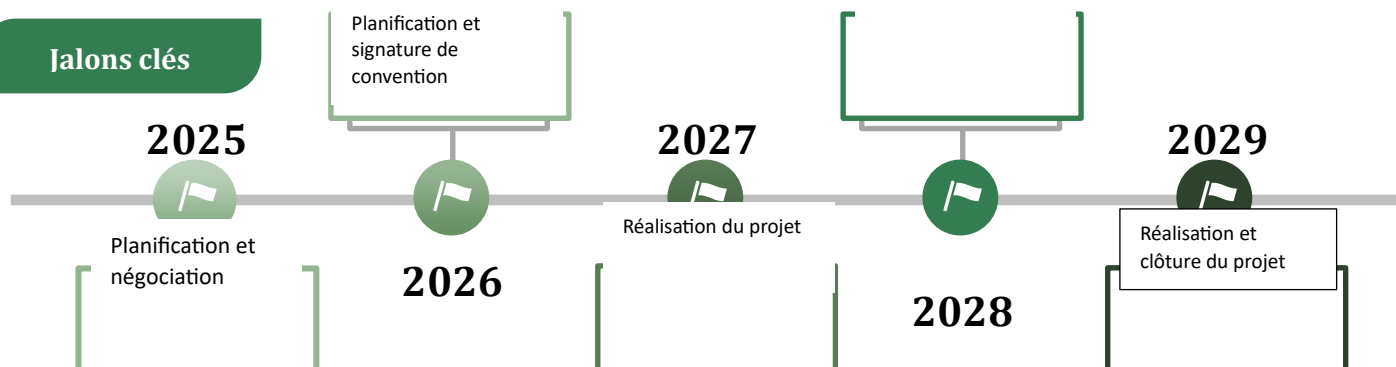
- Amélioration de la qualité et de l'accès à l'énergie pour les populations de la sous-région ;
- Résolution des problématiques liées à l'envahissement du Typha
- Création des centaines d'emplois locaux
- Réduction des coûts de l'énergie pour les populations
- Réduction des émissions de CO2

Financement



Jalons clés

Réalisation du projet



Descriptif du projet

Projet Centre d'Innovation, de Maturation, d'Incubation et de Valorisation de la Recherche en Énergies Renouvelables et de la Transition Énergétique (CIMIVERTE)

Pays : Sénégal et pays de OMVS

Contexte, justificatif et pertinence du projet

Dans le cadre de la transition énergétique du Sénégal, et en cohérence avec la vision Sénégal 2050, la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE 2025-2029) et pour une Transition Énergétique Juste. l'Agence Nationale pour les Énergies Renouvelables (ANER) ambitionne de renforcer l'innovation, la recherche appliquée et l'entrepreneuriat dans le domaine des énergies renouvelables. La mise en place du Centre Innovation Maturation Incubation et Valorisation de la Recherche en Énergies Renouvelables et de la Transition Énergétique (CIMIVERTE) vise à catalyser le développement de solutions technologiques adaptées aux spécificités locales, à favoriser le transfert de savoir-faire entre le monde de la recherche et le monde professionnel et à stimuler un écosystème dynamique pour la transition énergétique du Sénégal.

Extrants (obligatoire)

Le projet aboutira à l'installation d'un centre permettant de créer un pont manquant entre les résultats de la recherche et leur développement dans le monde socio-économique. Il permet de faciliter la valorisation des inventions et des brevets par la création d'un pont facilitant l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables.

> ANER

Objectifs du projet

Effet 1 : mettre en place un Centre d'Innovation, de Maturation, d'Incubation et de Valorisation de la Recherche en Energies Renouvelables et de la Transition Énergétique (CIMIVERTE) ;

Effet 2 : Installer une centrale mixte de démonstration de plus de 1 ha de toutes les technologies des énergies renouvelables (Solaire PV, solaire thermique, éolienne, biomasse, hydroélectricité etc...);

Effet 3 : Développer un écosystème d'innovation en énergies renouvelables ;

Effet 4 : Encourager la valorisation, la maturation et l'incubation de projets innovants en énergies renouvelables et en transition énergétique

Impact attendu :

Renforcer la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables et de la transition énergétique.



Résultats attendus

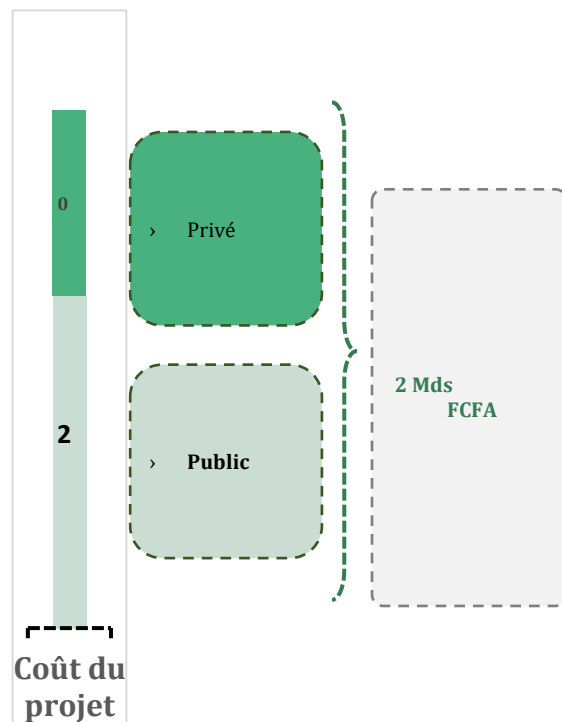
Effets attendus

- Un centre d'innovation a été créé équipé et fonctionnel ;
- Un programme de maturation et d'incubation de projets innovants a été créé et fonctionne ;
- des innovations locales et des collaborations avec les institutions académiques et industrielles ont été promues ;
- Formation de gestionnaires et techniciens pour l'exploitation et la maintenance des installations, garantissant la pérennisation des infrastructures mises en place.

Impacts attendus

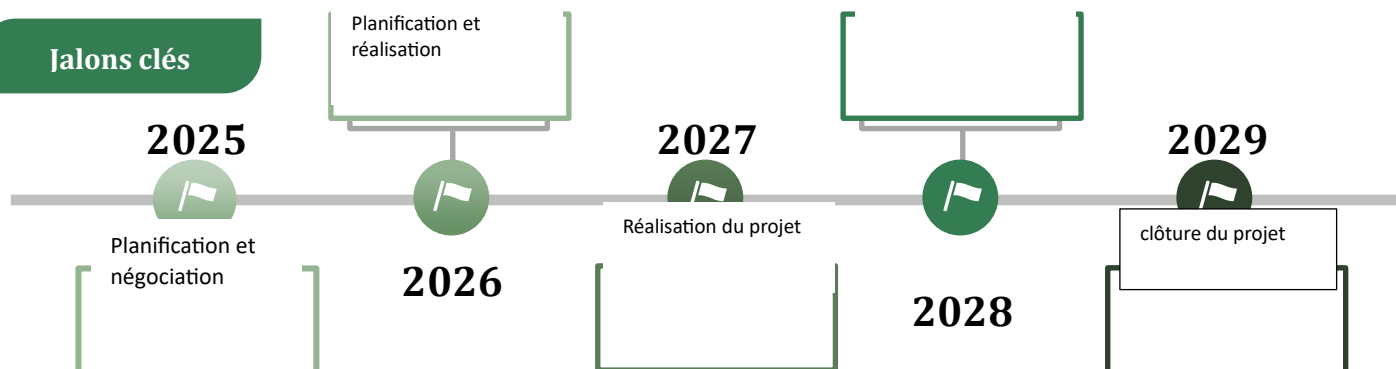
- Des innovations dans le domaine des énergies renouvelables valorisées et développées ;
- Des brevets, des pilotes et prototypes ont été développés.
- Des collaborations entre les chercheurs et industrielles ont été renforcées et valorisées.
- Des technologies adaptées localement ont été développées

Financement



Jalons clés

Réalisation du projet



Descriptif du
projet**Les Autoroutes du Solaire pour une transition énergétique et un transport écologique au Sénégal : Valorisation des emprises des voies ferrées, autoroutes et routes du Sénégal (CPCL)**■ **Contexte, justificatif et pertinence du projet**

Le sous-secteur des énergies renouvelables a connu un essor important depuis l'adoption de la loi 2010-21 portant promotion des énergies renouvelables, avec un cadre institutionnel, réglementaire et politique de plus en plus renforcés et favorables au secteur privé en termes de développement économique et social. Par ailleurs, on note une inflation négative de l'ordre de 10% sur les coût du watt-crête PV depuis plus d'une décennie favorisant ainsi la compétitivité des solutions d'énergies renouvelables notamment le solaire PV qui est devenue une source qui atteint sa maturation tant sur le plan technologique, mais également avec un cadre normatif par la mise en place d'une infrastructure qualité portée par l'ANER en collaboration avec le ministère de l'énergie, du pétrole et des mines, et les laboratoires de tests de conformité.

Cependant, les grandes centrales solaires classiques utilisent des superficies énormes pour la production d'énergie nécessaires avec un ratio de 2 hectares par MWc. Ce qui cause un problème réel sur le foncier. C'est pour cette raison que le projet de Champ Photovoltaïque Curviligne et Linéaire (CPCL) est initié comme alternative aux centrales classiques pour réduire l'occupation des sols à 75%, soit un gain de 400 hectares, en offrant un meilleur coût du kWh qui allégera à l'Etat les compensations tarifaires.

■ **Activités principales qui ont mené aux extrants (facultatif si détail est explicatif)**

- Valorisation des emprises des autoroutes et voies ferrées par les installations solaires PV
- Installation de 10 MWc de CPCL sur le TER avec la SENTER et SENELEC sur 6 km
- Installation de 3,7 MWc d'ombrières solaires avec la SENTER
- Installations de stations de recharges pour les véhicules électriques
- Alimentation des stations-services pour une mobilité durable
- Sécurisation par éclairage public des autoroutes et voie ferrées et par caméras de surveillance
- Installation de 300 MWc de CPCL sur les autoroutes avec ADS, SENELEC et ASER sur 160 km

> **ANER**

Objectifs du projet

■ **Effet (obligatoire et quantifié)**

Effet 1 : Valoriser les emprises des voies ferrées et routières avec un gain de 75% sur le foncier comparé aux centrales classiques.

Effet 2 : Réduire les charges d'exploitation du TER grâce au recours vers les énergies renouvelables, pour faire baisser les tarifs au bénéfice des usagers.

Effet 3 : Contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du Sénégal avec une réduction des émissions de **317 345 tCO₂/an** et développer une mobilité à faible émissions carbone avec les véhicules électriques

■ **Impact : un seul impact (si disponible)**

Contribuer de façon significative à la baisse du coût du kWh à moins 60 FCFA et à l'atteinte de l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2029.



Résultats attendus

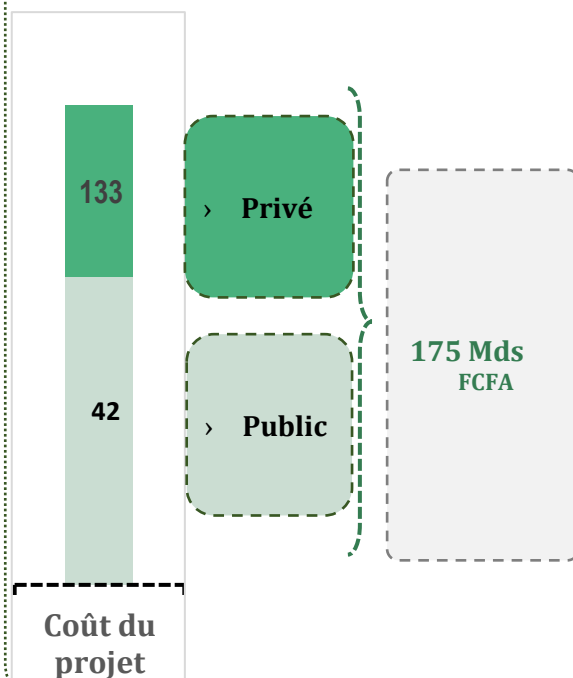
Effets attendus

- Puissance de 314 MWc est installée et opérationnelle ;
- Plan de d'entretien et de maintenance est effectif ;
- Emission de **317 345 tCO2/an** évitée ;
- Contribution à l'atteinte de l'accès universel à l'électricité au monde rural, effective ;
- Préservation du foncier par la valorisation des emprises des autoroutes et voie ferrées, assurée ;
- Disponibilité de bornes de recharge électrique d'origine renouvelable, assurée ;
- Mise en place d'un cadre propice à la réduction du coût du transport par TER, assurée ;

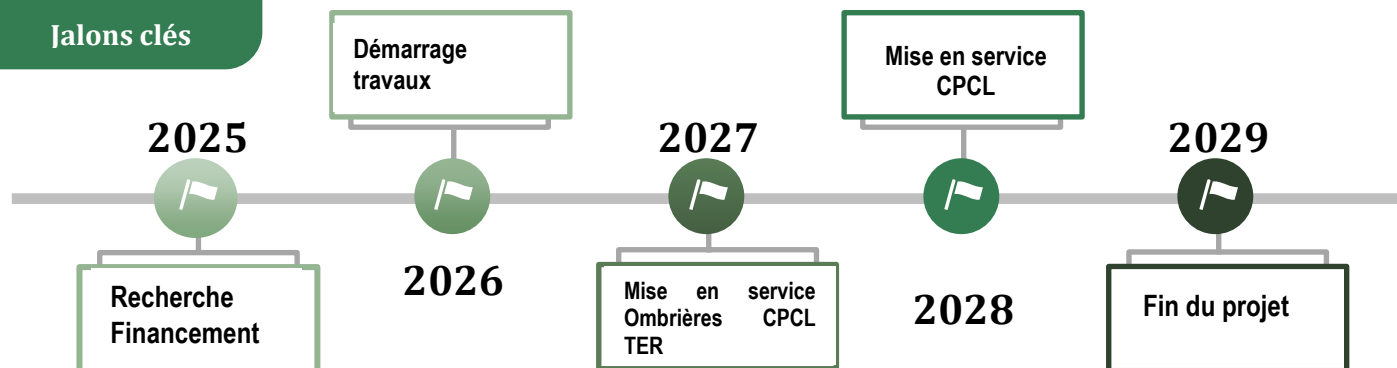
Impacts attendus

- Contribution significative à la baisse du coût du kWh à moins de 60 FCFA avant 2029, et contribution à la réduction des compensations tarifaire subies par l'état, sont effectives.

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Projet d'hybridation solaire de 2000 forages en milieu rural

■ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Le sous-secteur de l'hydraulique rurale a longtemps été confronté à un problème de gestion du patrimoine pour un accès durable des populations à l'eau potable.

En réponse à cette problématique, l'Etat a mis en place une réforme du système de gestion qui s'est déroulée en plusieurs phases. De l'institutionnalisation des comités de gestion des forages en 1981 à l'instauration de la réforme du système de gestion des forages ruraux motorisés en 1999, le processus est passé en 2002 à l'implication du secteur privé dans la maintenance des forages motorisés.

La gestion de certaines ASUFOR a été marquée par le non-renouvellement des instances, l'opacité dans la gestion financière, la mauvaise qualité de service, un manque de légitimité.

Face à cette situation, le Gouvernement du Sénégal a créé par la loi n° 2014-13 du 28 février 2014 portant création de l'Office des Forage Ruraux (OFOR) qui travaillent directement avec des fermiers par délégation de service public (DSP). Toutefois, l'exploitation de ces systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP) est assujettie à des contraintes liées à la prise en charges des consommations d'énergie mais également à l'utilisation des groupes électrogènes avec des conséquences néfastes sur l'environnement.

Les conséquences de ces dysfonctionnements restent un service de mauvaise qualité avec les ruptures de service des eaux dues aux coupures d'électricité, au non-renouvellement du matériel d'exhaure par les gestionnaires communautaires y compris l'émission des gaz à effet de serre.

En résumé, il est reconnu que la charge énergétique pèse très lourde au niveau de cette frange des populations qui attendent toujours l'arrivée d'un opérateur privé performant et qui se contenteraient d'un appui pour la production d'énergie suffisante pour la continuité du service de l'eau potable.

■ Activités principales qui ont mené aux extrants (facultatif si détail est explicatif)

- Etudes détaillées sur les 2000 forages
- Installation de 2000 systèmes solaires en hybridation à l'existant (Senelec/Groupe électrogène)
- Formation de 2000 conducteurs de forages
- Transfert des sites à OFOR pour la mise en place d'un plan d'entretien et de maintenance

> ANER

Objectifs du projet

■ Effet (obligatoire et quantifié)

Effet 1 : Contribuer à la réduction des charges d'exploitation énergétiques à **40%** au minimum.

Effet 2 : Contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du Sénégal avec une réduction des émissions de **39 500 tCO2/an**

Effet 3 : Créer plus de dix milles (**10 000**) emplois directs et indirects

■ Impact : un seul impact (si disponible)

Contribuer à la réduction du coût de l'eau en milieu rural par l'énergie solaire pour assurer la continuité du service de l'eau potable en quantité et qualité suffisante.



Résultats attendus

Effets attendus

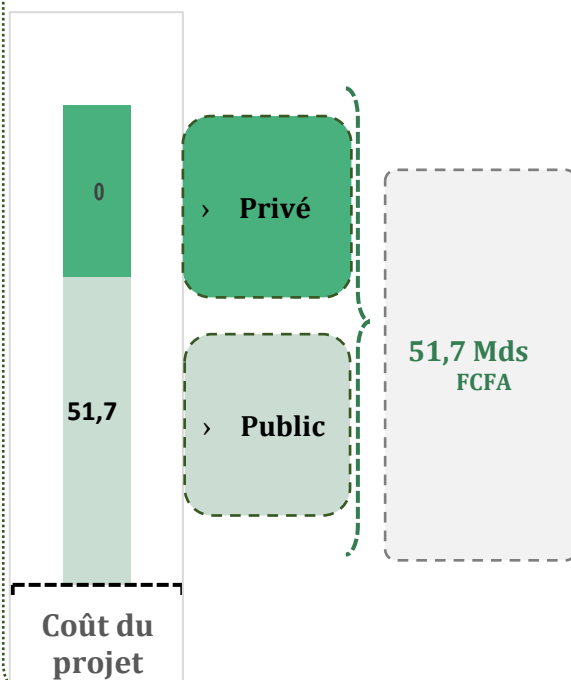
- Convention entre ANER et OFOR est signée et opérationnelle
- Contribution à l'amélioration de l'empreinte carbone du Sénégal avec une réduction des émissions de **39 500 tCO2/an**, effective ;
- Contribution à l'accès à l'eau potable par une couverture d'au moins 6 000 000 habitants si l'on tient compte du caractère polarisant de certains villages, effective ;
- Plus de six milles (6 000) emplois directs lors des travaux sont créés

Impacts attendus

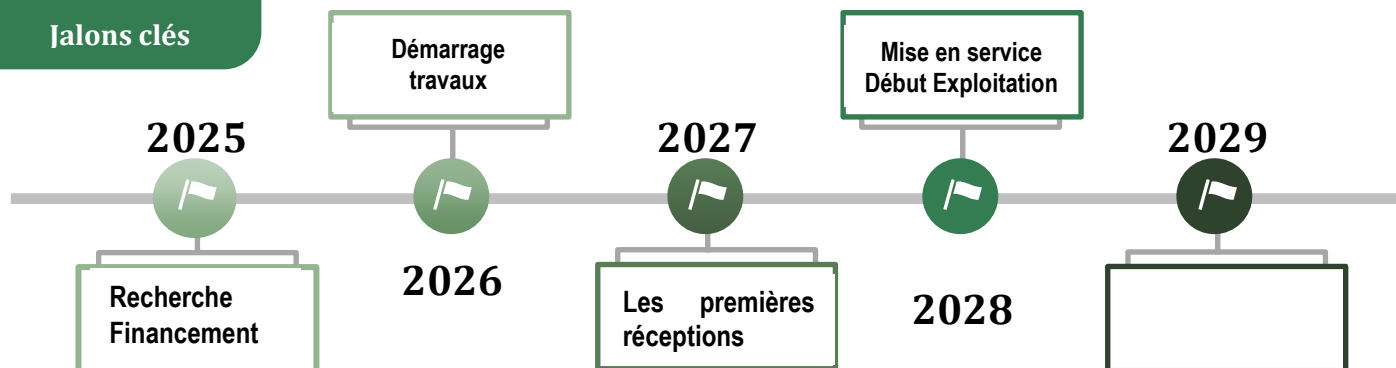
Contribution à la réduction du coût de l'eau en milieu rural par l'énergie solaire en vue d'assurer la continuité du service de l'eau potable en quantité et qualité suffisante est assurée.

Au moins **6 000 000 habitants** ont accès à l'eau potable en qualité et quantité suffisante.

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Projet d'installation de lampadaires solaires et de renforcement du cadre technique et organisationnel au Sénégal

■ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Ce projet s'inscrit à la deuxième action du programme 2 de la lettre de politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE) 2025-2029 qui est le développement et la pérennisation de l'éclairage public solaire en rapport avec les collectivités locales.

Au regard de tous ces aspects, une première phase réussie d'installation de 50 000 lampadaires solaires initiée par l'ANER et financée par l'état du Sénégal a été exécutée. Les études réalisées en 2015 ont ressorti un besoin estimé à plus de 350 000 lampadaires. Une deuxième phase d'installation de 103 000 est en cours d'exécution sur toute l'étendue du territoire national. Une troisième phase de 150 000 lampadaires a démarré dans le dernier trimestre de l'année 2024.

Pour satisfaire la demande nationale, l'ANER prévoit la mise en œuvre d'une quatrième phase avec 100 000 lampadaires solaires autonomes installés.

■ Activités principales qui ont mené aux extrants (facultatif si détail est explicatif)

- Recherche de financement pour un montant de 115 milliards pour 100 000 lampadaires
- Mobilisation de l'administration territoriale et les collectivités locales à travers les commissions de répartition des lampadaires
- Organisation de mission de réception en usine
- Installation de 250 000 lampadaires dans les communes du Sénégal
- Elaboration de textes réglementaires pour la protection des lampadaires
- Implication de l'administration territoriale et les collectivités locales sur l'entretien et la maintenance
- Campagne de communication pour la pérennisation des installations

> ANER

Objectifs du projet

■ Effet (obligatoire et quantifié)

Effet 1 : Contribuer à la réduction des factures d'électricité sur l'éclairage public des collectivités locales à plus de 30%

Effet 2 : Renforcer la sécurité des personnes et des biens dans les communes grâce à l'éclairage public

Effet 3 : Contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du Sénégal avec une réduction des émissions de **63 258 tCO2/an**

■ Impact : un seul impact (si disponible)

Contribuer à l'atteinte de la couverture universelle en éclairage public solaire pour une réduction des factures énergétiques des collectivités locales



Résultats attendus

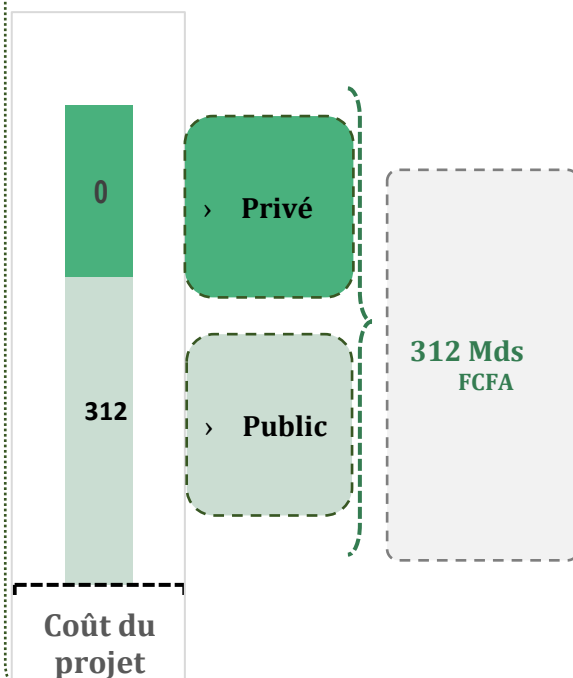
Effets attendus

- Contribution à l'amélioration de l'empreinte carbone du Sénégal avec une réduction des émissions de **63 258 tCO2/an**, effective ;
- Sécurité dans les communes grâce à l'éclairage public, renforcée
- Développement de nouvelles activités économiques nocturnes, effectif
- Création plus de mille (**3 000**) emplois directs, assurée
- Contribution à l'amélioration du taux de couverture des communes à 100% pour un accès universel à l'éclairage public, effectif

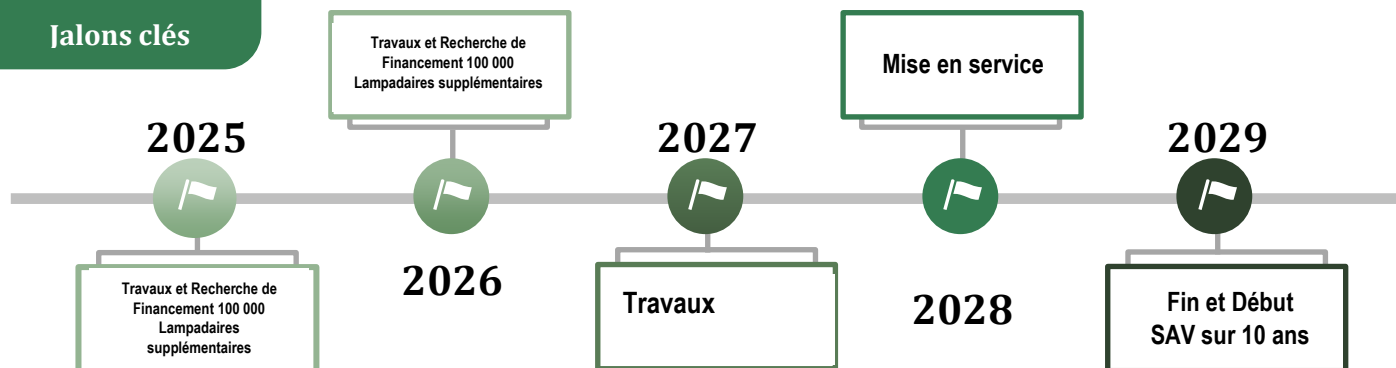
Impacts attendus

- Contribution à l'atteinte de la couverture universelle en éclairage public solaire pour une réduction des factures énergétiques des collectivités locales, est assurée.
- Contribution au développement d'activité économique nocturnes
- Créer plus de mille (1 000) emplois directs.
- Contribution à l'amélioration du taux de couverture des communes à 100% pour un accès universel à l'éclairage public

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Le solaire pour améliorer le secteur de la santé dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda

■ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Aujourd'hui, il est constaté que la couverture énergétique du secteur de la santé en milieu rural reste incomplète malgré une volonté manifeste de l'état à développer le plateau sanitaire. En outre, les évaluations de projets énergétiques en milieu rural ont révélé que l'électricité impacte positivement dans les activités relatives aux services sanitaires car la conservation de vaccins et l'éclairage nocturne sont les premiers éléments qui s'affichent pour une nette amélioration des conditions de travail.

Ainsi, en rapport avec l'accès universel à l'électricité prévu en 2029, l'énergie occupe une place transversale dans le développement de tous les secteurs d'activité, notamment la santé. Ainsi, l'Agence Nationale des Energies Renouvelables (ANER) participe activement dans la promotion du sous-secteur des énergies renouvelables à travers le vaste programme consistant à électrifier par voie solaire, les édifices publics, les universités, les hôpitaux, le building administratif et particulièrement les postes de santé en milieu rural avec le premier projet ORIO qui est opérationnel depuis 2023 et qui a permis de couvrir 121 structures sanitaires dans le bassin arachidier. Les résultats positifs tirés de ce premier projet ont permis de valider la mise en œuvre de ce projet **Develop To Build** « D2B17SN01 », afin de traduire cet objectif d'introduction des énergies propres au niveau des structures sanitaires.

■ Activités principales qui ont mené aux extrants (facultatif si détail est explicatif)

- Etudes de faisabilité technique et financière
- Réalisation des travaux
- Formation des comités de santé au niveau local sur l'utilisation durable des systèmes
- Campagne de communication pour la pérennisation des installations
- Service après-vente sur 10 ans

> ANER

Objectifs du projet

■ Effet (obligatoire et quantifié)

Effet 1 : Electrifier 192 structures de santé éligibles dans le cadre du projet D2B, à partir de kits solaires standards pour chaque type de structure sanitaire, ou de kits définis selon les besoins de la structure avec une puissance globale de **776,5 kWc** ;

Effet 2 : Fournir à 192 structures de santé éligibles dans le cadre du projet D2B, des équipements électriques médicaux en vue d'améliorer le plateau médical.

Effet 3 : Doter au moins, en chauffe-eaux solaires, 180 structures de santé éligibles dans le cadre du programme D2B ;

Effet 4 : Contribuer à l'amélioration de l'empreinte carbone du Sénégal avec une réduction des émissions de **785 tCO2/an**

■ Impact : un seul impact (si disponible)

Améliorer les performances de la santé en Casamance par la dotation en énergie solaire (PV + thermiques) et équipements électriques médicaux en vue de relever le plateau médical.



Résultats attendus

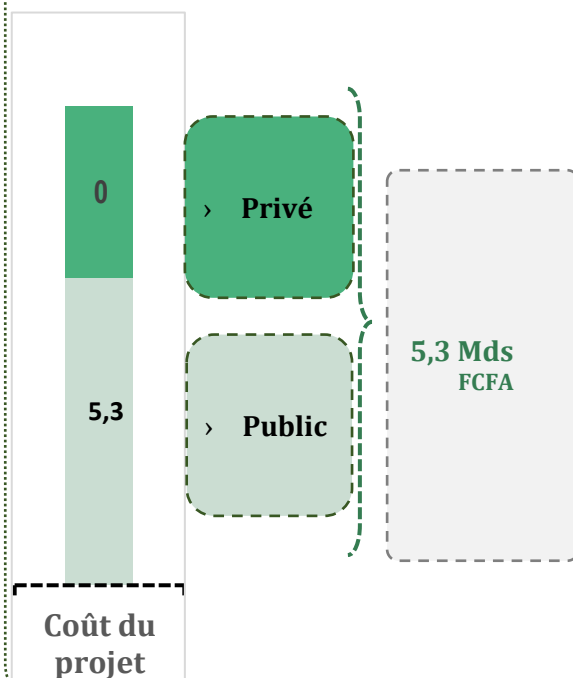
Effets attendus

- 192 structures de santé sont électrifiées par voie solaire PV avec une puissance totale de **776,5 kWc** ;
- Au moins 180 structures sanitaires sont dotées de chauffe-eaux solaires ;
- 192 structures de santé ont bénéficié d'équipements électriques médicaux en vue d'améliorer le plateau médical ;
- Contribution à l'amélioration de l'empreinte carbone du Sénégal avec une réduction des émissions de **785 tCO2/an**, effective ;
- Plus de mille (**500**) emplois directs et indirects, sont créés ;

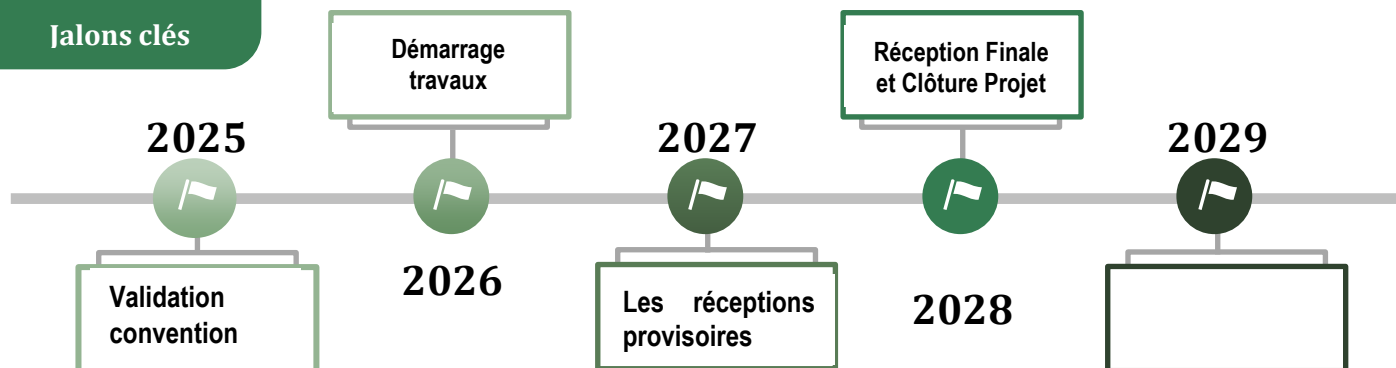
Impacts attendus

- Amélioration des performances de la santé en Casamance par la dotation en énergie solaire (PV + thermique) et équipements électriques médicaux en vue d'une contribution à la réduction de la mortalité maternelle et infantile est effective

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Utilisation de la réfrigération solaire pour la conservation des produits agricoles, halieutiques et laitiers

■ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Le projet "Utilisation du stockage à froid solaire pour la conservation des produits agricoles, halieutiques et laitiers" s'inscrit dans la Vision Sénégal 2025 et contribue à l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire et de durabilité énergétique. En alignement avec la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE), il répond aux défis du secteur primaire, en particulier la réduction des pertes post-récoltes et post-captures grâce à l'usage de la réfrigération solaire. Ce projet soutient également la transition énergétique du Sénégal en promouvant l'usage des énergies renouvelables. Il vise à améliorer la compétitivité des produits locaux, créer des emplois durables, et réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en renforçant la résilience des communautés face aux impacts du changement climatique.

■ Extrants (obligatoire)

Le projet vise à installer 145 chambres froides solaires dans diverses régions du Sénégal pour préserver les produits agricoles, laitiers et halieutiques. Il contribue à réduire les pertes post-captures et post-récoltes, améliore la qualité des produits, et crée des emplois directs et indirects, en particulier pour les jeunes et les femmes. Le projet favorisera également la durabilité des installations et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son impact sera notable sur les revenus des producteurs et le développement des marchés locaux et internationaux.

> ANER

Objectifs du projet

■ Effet (obligatoire et quantifié)

Effet 1 : Mettre en place un mécanisme de durabilité des CFS : Former les communautés locales à l'utilisation et à l'entretien des équipements, développement d'un modèle permettant d'assurer la maintenance régulière des chambres froides solaires, Mettre en place un modèle de gestion communautaire ;

Effet 2 : Installer 145 Chambres Froides Solaires (CFS) : Produits halieutiques (40 chambres froides solaires de capacité 10 tonnes), Lait (Installer 10 chambres froides solaires de capacité 5 tonnes pour la conservation du lait dans la zone sylvo- pastorale), Fruits et légumes (Installer 95 chambres froides solaires de capacité 10 tonnes)

Effet 3 : Soutenir les filières agricoles, halieutiques et pastorales avec des emplois décents et durables ;

Effet 4 : Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables pour limiter l'utilisation des sources d'énergie fossiles.

Impact : un seul impact (si disponible)

Contribuer à la mitigation des effets du changement climatique à travers la réduction des émissions de CO2 dans l'atmosphère par les systèmes de stockage à froid solaire des produits Agricoles dans tout le pays et de contribuer à la souveraineté alimentaire du Sénégal à travers de la diminution des pertes post récoltes et post- captures.



Résultats attendus

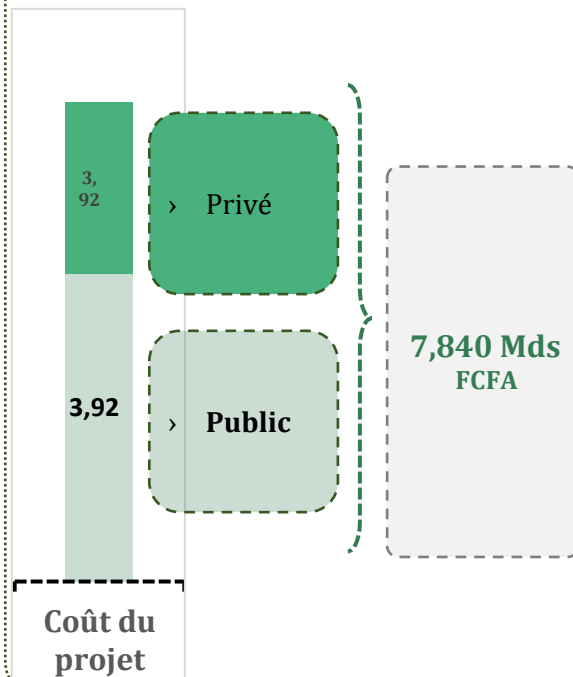
Effets attendus

- Un mécanisme de durabilité des CFS sera mis en place ;
- 145 chambres froides solaires pour la conservation des produits agricoles, halieutiques et du lait sont installées au Sénégal ;
- Environ 1500 tonnes de CO2 sont évitées chaque année avec l'installation des chambres froides solaires ;
- 145 emplois directs et des milliers d'emplois indirects seront créés.

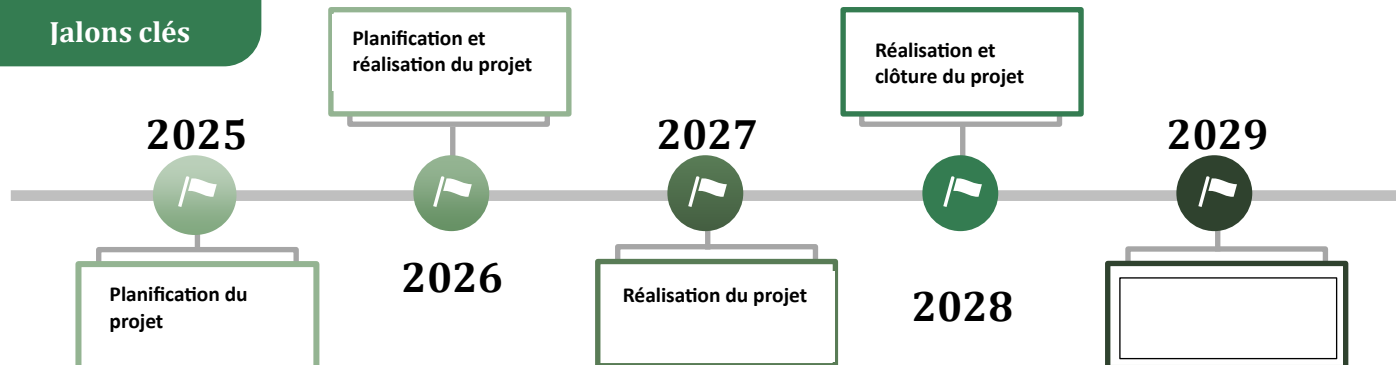
Impacts attendus

- Contribution à la réduction des pertes des produits agricoles, halieutiques et laitiers, estimées à 22% pour la pomme de terre et 12% pour d'autres produits ;
- Amélioration des revenus des producteurs grâce à la conservation optimale des produits ;
- 145 emplois directs créés, ainsi que des centaines de milliers d'emplois indirects ;
- Contribution à la réduction des émissions de CO2 par l'utilisation de l'énergie solaire ;
- Création de marchés locaux et internationaux pour les produits conservés ;
- Contribution à la souveraineté alimentaire grâce à l'amélioration des conditions de conservation
- Amélioration de l'accès à l'énergie dans les zones rurales grâce à des solutions solaires.

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Diffusion à grande échelle de pompes solaires pour des usages productifs au Sénégal

■ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Le projet de déploiement de pompes solaires dans le secteur agricole s'inscrit dans la Vision Sénégal 2050, qui ambitionne l'autosuffisance alimentaire et la résilience climatique. Aligné sur les objectifs de la LPDSE, il accélère la transition énergétique en adoptant l'énergie solaire pour l'irrigation agricole, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles. En facilitant un accès durable et abordable à l'eau, il renforce la compétitivité des producteurs, dynamise l'économie locale et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son succès repose sur des mécanismes de financement innovants et des partenariats stratégiques, garantissant sa viabilité à long terme.

Extrants (obligatoire)

Le projet vise l'installation de 4 500 pompes solaires pour moderniser l'irrigation dans les zones d'implantation, réduisant ainsi les charges d'exploitation et augmentant les revenus des producteurs. Il contribuera à une baisse des émissions de gaz à effet de serre et à une meilleure compétitivité du secteur horticole. Un mécanisme financier combinant crédits, subventions et paiements échelonnés sera mis en place pour faciliter la mise en œuvre. La pérennité du projet sera assurée par un plan de maintenance structuré. Enfin, des mesures de qualité et de certification garantiront la durabilité des équipements installés.

> ANER

Objectifs du projet

■ Effet (obligatoire et quantifié)

Effet 1 : Mettre en place des modèles économiques viables pour le financement du projet ;

Effet 2 : Installer 4 000 pompes solaires immergées hors-réseau et 500 pompes solaires de surface ;

Effet 3 : Sensibiliser et renforcer les capacités des bénéficiaires en matière de développement, mise en œuvre et gestion des systèmes de pompage solaire ;

Effet 4 : Établir un plan d'entretien et de maintenance pour assurer la pérennité des installations.

Impact : un seul impact (si disponible)

L'objectif du projet est la mise en place d'un cadre propice au développement du pompage solaire et la création des conditions favorables (techniques, financières, organisation et accompagnement) pour sa réussite.



Résultats attendus

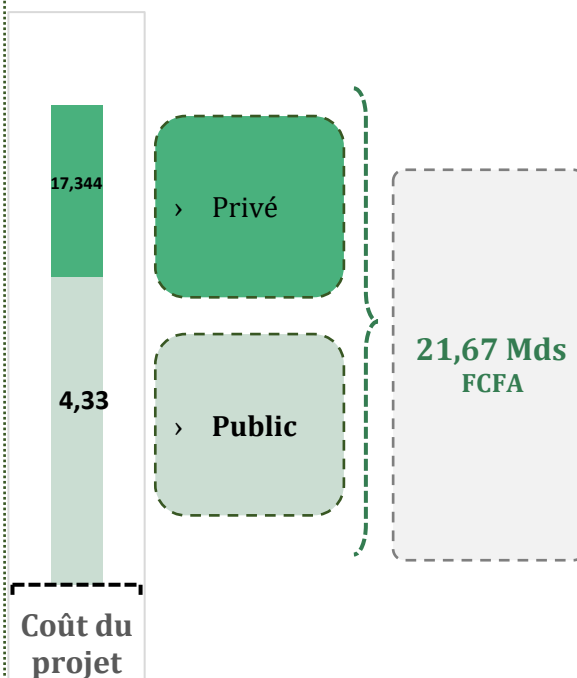
Effets attendus

- Modèle de financement mixte est établi ;
- 4 000 pompes solaires immergées et 500 pompes solaires de surface sont installées et pleinement opérationnelles dans les zones cibles ;
- Au moins 1 000 agriculteurs et techniciens locaux sont formés sur l'utilisation et l'entretien des pompes solaires, augmentant leur autonomie.
- Système de maintenance et d'entretien durable est mis en place.

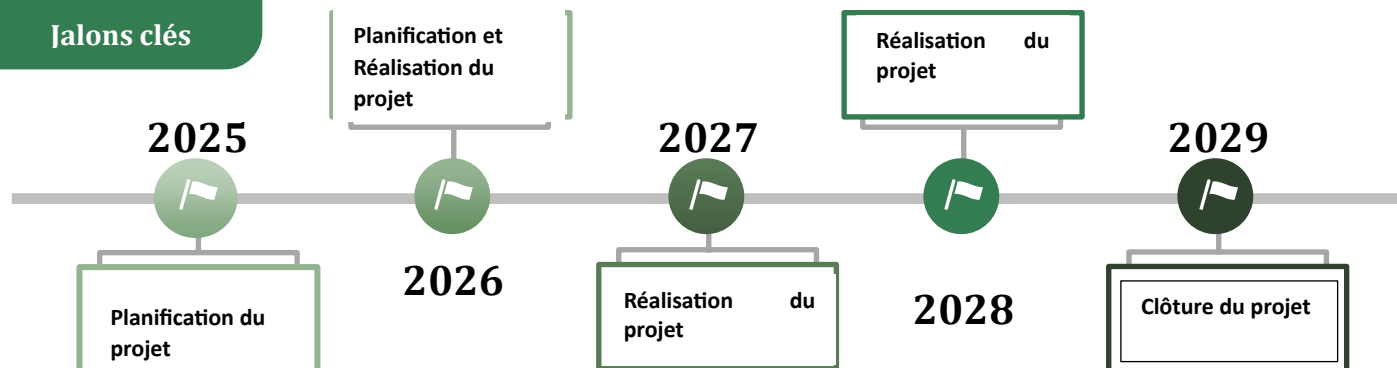
Impacts attendus

- Réduction de 40% des charges d'exploitation des agriculteurs ;
- Augmentation des revenus des producteurs agricoles grâce à une meilleure productivité ;
- Amélioration de la sécurité alimentaire par une production agricole plus stable et diversifiée ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation d'énergie solaire.

Financement



Jalons clés



Descriptif du projet

Projet agrivoltaïsme : Innovation et Valorisation Autonome en Énergie Photovoltaïque dans l'Agrobusiness (InnoVAgro-PV)

■ Contexte, justificatif et pertinence du projet

Dans le cadre de la Vision Sénégal 2050, qui promeut un développement durable et inclusif, le projet InnoVAgro-PV s'inscrit dans une dynamique de souveraineté alimentaire et de transition énergétique. Aligné sur la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE), il vise à renforcer l'autonomie énergétique du secteur agricole en intégrant l'agrivoltaïsme comme solution innovante. Ce projet répond aux défis de l'accès à l'énergie en milieu rural, de la modernisation agricole et de l'adaptation aux changements climatiques, tout en favorisant une agriculture plus résiliente et compétitive.

La pertinence du projet réside dans sa capacité à fournir une énergie propre et abordable aux zones rurales, à mécaniser les activités agricoles, et à réduire les pertes post-récolte grâce à des systèmes de stockage réfrigérés. En intégrant ces technologies, InnoVAgro-PV contribue directement aux objectifs de développement durable du Sénégal, notamment en matière d'énergie propre, de sécurité alimentaire, et de résilience climatique.

Extrants (obligatoire)

Le projet "InnoVAgro-PV" vise à renforcer la sécurité alimentaire et dynamiser l'économie rurale en Casamance et à Tambacounda grâce à l'énergie solaire photovoltaïque. Il prévoit l'installation de systèmes solaires de 29 MWc pour alimenter des fermes, facilitant la transformation des produits agricoles et la production de bio-charbon à partir de déchets agricoles. Le projet comprend la mise en place de centres de collecte et de transformation, la construction de forages pour l'irrigation et des formations pour les agriculteurs. Une gestion efficace et un suivi-évaluation rigoureux seront assurés, avec une communication visant à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et sensibiliser les bénéficiaires.

> ANER

Objectifs du projet

■ Effet (obligatoire et quantifié)

Effet 1 : Faciliter l'accès aux produits et déchets céréaliers, maraîchers et fruitiers de manière suffisante ;

Effet 2 : Faciliter l'accès à une énergie durable, compétitive, suffisante et de qualité avec une puissance totale installée de 29 MWc ;

Effet 3 : Valoriser et transformer les déchets agricoles en bio-charbon.

Impact : un seul impact (si disponible)

Renforcer la sécurité alimentaire, dynamiser l'économie rurale et contribuer à la lutte contre le changement climatique en fournissant une énergie solaire PV durable et innovante pour l'agrobusiness en Casamance et à Tambacounda.



Résultats attendus

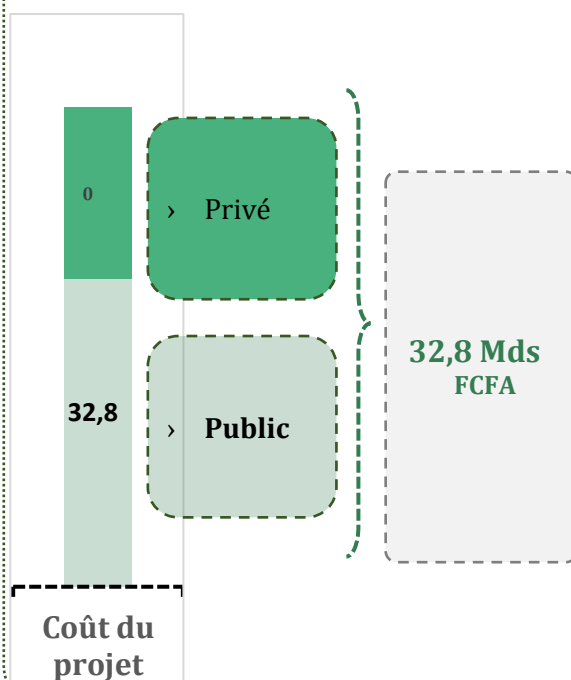
Effets attendus

- L'accès aux produits agricoles est amélioré ;
- Une énergie solaire de 29 MWc est disponible pour les activités de transformation et de production ;
- Du bio-charbon est produit à partir des milliers de tonnes de déchets agricoles.

Impact attendu

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation de l'énergie solaire et à la valorisation des déchets agricoles ;
- Amélioration de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance énergétique des communautés rurales ;
- Développement économique local par la création des milliers d'emplois et l'augmentation des revenus des agriculteurs ;
- Réduction des conflits fonciers grâce à une utilisation optimisée des espaces agricoles.

Financement



Jalons clés

